

CONSTITUTION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature doit comporter l'ensemble des pièces suivantes :

- Les statuts du demandeur et/ou de l'entreprise ;
- Le numéro INSEE (Kbis) ;
- Un descriptif du projet ;
- Une note d'analyse des incidences du projet sur l'environnement (contribution à la valorisation du domaine public fluvial, activité économique existante, conciliation des usages, ...) ;
- Une évaluation sommaire du montant de l'investissement ;
- Le chiffre d'affaire ou prévisionnel ;
- Tout autre document susceptible d'illustrer l'activité.

EPIDOR, gestionnaire du domaine public fluvial, se réserve le droit de rejeter les dossiers de candidature incomplets.